



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 58358

Texte de la question

M. Jacques Le Nay appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur l'intérêt que présente la mise en place d'un dépistage précoce de l'ensemble des maladies neurodégénératives. L'ensemble du corps médical met régulièrement l'accent sur le fait que pour lutter efficacement contre la maladie d'Alzheimer et les troubles apparentés, il conviendrait de procéder à un diagnostic suffisamment tôt permettant de prendre en charge ces affections quand leur stabilisation est encore susceptible d'intervenir. Il lui demande de lui faire connaître les mesures concrètes qu'il envisage de prendre pour une prise en charge beaucoup plus précoce de ces affections.

Texte de la réponse

Il existe actuellement un consensus pour améliorer la qualité du diagnostic dans le cadre des prises en charge des maladies cérébrales neuro-dégénératives et en particulier dans la maladie d'Alzheimer. Ce consensus a été confirmé par le colloque européen « Maladie d'Alzheimer de la recherche à l'action » qui s'est déroulé au mois de décembre 2000 à Paris. La qualité du diagnostic implique un dispositif qui doit être à même de répondre à des impératifs à la fois de précocité, de fiabilité et de proximité. Cette démarche doit être pluridisciplinaire afin de permettre la mise en place d'un projet de soins pour le patient, de l'inscrire précocement dans une filière de prise en charge, de l'accompagner ainsi que sa famille. Elle comprend la sensibilisation des acteurs médico-sociaux s'occupant de personnes âgées au repérage des signes d'alerte, la réalisation d'outils de diagnostic adaptés à la pratique de ville pour les médecins généralistes, la mise en réseau des consultations spécialisées existantes, le renforcement des « consultations mémoire » chargées d'accompagner en diagnostiquant et la poursuite de la mise en place de centres de référence qui se situent en recours pour les cas complexes, organisent la recherche et animent le réseau régional. L'ensemble de ces dispositions et ces grandes orientations sont actuellement à l'étude et vont faire l'objet d'un programme d'actions destinées aux personnes souffrant de maladie d'Alzheimer et maladies voisines ou apparentées.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Le Nay](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58358

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2001, page 1213

Réponse publiée le : 8 octobre 2001, page 5822